

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 1591)

Commission	
Gouvernement	

N° 636

AMENDEMENT

présenté par

Mme Bourouaha, M. Maillet, M. Brugerolles, M. Bénard, M. Castor, Mme Faucillon,
Mme K/Bidi, Mme Lebon, M. Maurel, M. Lecoq, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu,
Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Sansu et M. Tjibaou

ARTICLE 8

À la seconde phrase de l'alinéa 1, supprimer les mots :

« Radio France ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

A travers cet amendement les auteurs réaffirment leur opposition à la création de la holding France Médias.